

Compte-rendu sommaire

Réunion avec monsieur le sous-préfet le 6 juin 2024 à 14h30 en sous-préfecture de Thionville

Etaient présents :

M. Philippe DESCHAMPS Sous-Préfet de Thionville

M. Thierry MICHEL Maire d'EVANGE

Mme Marie-Rose LUZERNE Maire de MALLING

M.

M.

Sujet : Rétrocession du lotissement « La Sapinière » à MALLING

Rétrocession du lotissement « L'Orée de la Frontière » à EVANGE

Exposé des faits

M. Thierry MICHEL évoque les difficultés qu'il rencontre au sujet de la rétrocession de son lotissement par rapport aux malfaçons qui ont été constatées à la fin des travaux.

Qu'en qualité d'aménageur foncier, la société DUHO IMMOBILIER a aménagé le lotissement « L'Orée de la Frontière » comprenant 29 parcelles sur la commune d'Evange.

Que la société DUHO IMMOBILIER avait confié à la société SNC WEILER les travaux suivants :

- a. Lot VRD
- b. Lot Réseaux secs
- c. La pose de micro stations dans le lotissement « L'Orée de la Frontière ».

La société SNC WEILER a installé les Micro stations sans avoir respecté les préconisations du fabricant (ATB).

La société ATB a retiré la garantie décennale sur les Micro Stations installées parce que les prescriptions du fabricant n'ont pas été respectées.

Depuis, cette entreprise a été reprise par le groupe VINCI et sa filiale TELERIAN.

La société DUHO IMMOBILIER a déposé une plainte contre la société SNC WEILER.

Concernant la rétrocession du lotissement « L'Orée de la Frontière », M. Thierry MICHEL a émis et confirmé par écrit plusieurs réserves :

- La réfection des bordures descellées à l'entrée du lotissement,
- La remise à niveau de la zone des bassins de stockage des eaux incendie et de pluie,
- L'engazonnement du terrain de la zone des bassins de stockage des eaux incendie et de pluie,

Ces travaux conditionnaient fortement la prise en compte, par la commune d'Evange, de la demande de reprise des infrastructures du lotissement dans le domaine public communal.

M. Thierry MICHEL a demandé par courrier, à société DUHO IMMOBILIER de lui fournir toutes les garanties nécessaires et tous les documents de conformité pertinents concernant :